

Circulaire d'information n°373

Réunion de bureau Vendredi 30 juin 2006 – Rosny sous Bois

Présents : Philippe BOUCLET, Geneviève DUPORT, Eliane GUILLON, Michel GAZAGNES, Christian LAFOREST, André NOEL, Dominique OLHMANN, Didier AUBIN (Directeur Administratif), Benoît DUPIN (Directeur Technique National)

Absents Excusés : Jean-Michel CLEROY

Invité : Maurice PELLEQUER.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités
Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 12 juillet 2006

Date de diffusion : 18 juillet 2006

Sommaire

Les débats

1. Agenda
2. Informations
3. Lutte contre le Dopage
4. Les Dom-Tom
5. L'emploi
6. Les Jeunes
7. Direction Technique Nationale / Haut Niveau
8. Calendrier Sportif
9. Divers

Le J.O. du bureau du 30 juin 2006

En l'absence de Philippe BOUCLET en début de séance, le Secrétaire Général, Christian LAFOREST préside la séance.

LES DEBATS :

1. Agenda

- ✓ Comité Directeur : 7 & 8 octobre 2006 à Nogent sur Marne
- ✓ Stage Jeunes Dirigeants : 30 octobre au 4 novembre 2006 à Chalain
- ✓ Le Championnat de France Beursault - Brouchy - 30 septembre 2007
- ✓ Championnat de France Juniors Cadets par équipes de ligue – Carcassonne – 10 & 11 février 2007
- ✓ Championnat de France Tir en Salle – Mulhouse – 3 & 4 mars 2007

✓ Le Conseil des Présidents le 25 novembre 2006 – lieu à définir
(Cf. ☞).

2. Informations

2.1 Jury d'Appel :

Jean-Pierre Galeyrand remplacera Gilles Gouais au Championnat de France Tir 3D par équipes à Messelan. (Cf. ☞).

2.2. Le Ministère a confirmé la subvention 2006 dans le cadre de la Convention d'Objectifs pour un montant de 926 635 €, dont 110.000 € d'aides personnalisées qui ne transitent pas par la FFTA. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente du versement du 2^{ème} acompte de la subvention.

2.3. Suite à un contact avec la Fédération Sportive et Culturelle de France une convention avec cette fédération pourrait être étudiée.

3. Lutte contre le dopage

L'organe national disciplinaire de 1^{ère} instance de lutte contre le dopage s'est réuni le 17 juin dernier pour étudier un cas positif. La sanction infligée est de six mois de suspension de licence dont trois mois avec sursis. Cette sanction a été signalée à la FITA. La FITA nous fait savoir qu'elle souhaite que les sanctions prononcées par la F.F.T.A. soient en conformité avec le code mondial anti-dopage. Le sursis n'y est pas inscrit dans l'échelle des sanctions.

Le bureau prend acte de cette remarque et souhaite que l'organe disciplinaire prononce ses décisions en harmonie avec le code mondial anti-dopage.

Toutefois, la Commission Nationale de Discipline est un organe qui examine les dossiers en toute indépendance et en conformité avec le droit français.

Le bureau fait remarquer que pour le cas précis, le délai d'appel est dépassé. Le bureau suggère, lorsque les différences qui subsistent entre la loi française et le code mondial seront levés, de réviser notre règlement antidopage pour ôter le sursis de l'échelle des sanctions, afin de régler le problème pour l'avenir.

4. Les Dom Tom

- Le Président a chargé le Secrétaire Général, Christian Laforest du suivi du dossier Dom-Tom.

- Le Trésorier rend compte des échanges entre le Président de la Fédération et le Président de la Ligue de Nouvelle Calédonie au sujet de la venue de Renaud Baudrillart en Nouvelle Calédonie, qui pourrait déboucher sur un emploi. Le bureau confirme l'octroi d'une subvention de 5.000 € à répartir sur 2006 et 2007 (à verser au prorata temporis à partir de la date d'embauche). Cette subvention est accordée sur le chapitre des « Dom Tom », La Ligue de Nouvelle Calédonie devant être l'employeur.

- Formation des Cadres à la Réunion : Un cadre technique devrait être missionné pour se rendre à la Réunion pour effectuer une formation de cadres fédéraux durant une période de trois semaines au mois d'août 2006. Il n'y a toutefois pas de candidature à ce jour.

- La Direction Technique recherche parmi ses cadres un formateur pour une mission en Guadeloupe/Martinique pour effectuer une formation fédérale.

5. L'Emploi

Le Trésorier rappelle que l'enveloppe budgétaire sur l'aide à l'emploi et à la formation de cadres professionnels est de 35.000 € (lieu de 90.000 € initialement prévu), le MJSVA n'ayant que partiellement répondu à la demande fédérale (15.000 € au lieu de 45.000 €).

Concernant l'aide « aux services d'entraînement » engagée par la Fédération, il est décidé d'appliquer le principe suivant :

- Les aides sont accordées sur étude des dossiers,
- Le seuil maximum annuel est fixé à 20.000 € pour la Fédération, au-delà duquel tout dossier ne pourra recevoir une suite favorable.
- La dégressivité suivante est appliquée :
 - ✓ 1^{ère} année → 3.000 €
 - ✓ 2^{ème} année → 2.000 €
 - ✓ 3^{ème} année → 1.000 €

Le seuil s'entend toutes aides confondues en faveur de l'emploi. (Cf. .

En effet, Il est rappelé que la Fédération accorde pour l'embauche d'un cadre entraîneur, en complément d'un emploi « PSE » (Plan Sport Emploi), une aide progressive sur 5 ans :

- ✓ 1^{ère} année → 1.000 €
- ✓ 2^{ème} année → 2.000 €
- ✓ 3^{ème} année → 3.000 €
- ✓ 4^{ème} année → 4.000 €
- ✓ 5^{ème} année → 5.000 €

6. Les Jeunes

La Direction Technique Nationale souhaite être associée à la préparation des contenus des stages Jeunes Dirigeants, Jeunes Arbitres... Les groupes de travail en charge de ces dossiers assureront la coordination avec la Direction Technique.

Concernant la préparation de la « semaine Jeunes » Patrick Lebeau assurera la coordination sur le plan technique. Un élu qui prendra en charge le projet sera désigné dès que possible.

7. Direction Technique Nationale / Haut Niveau

7.1. Benoît Dupin rend compte des difficultés rencontrées sur le pôle de Dijon. Il n'y a pas de 2nd supplémentaire aménagée pour le sport. Une telle disposition relève de l'éducation nationale, les places sont donc très limitées. La Direction Technique a dû demander aux parents d'élèves de faire une double inscription, par précaution en cas de refus. Mais, à l'avenir il sera nécessaire de placer le Lycée du Pôle en 1^{er} choix.

7.2. Stage en Corée :

Les Entraîneurs de Pôle seront invités à participer à un séjour en Corée pour prendre connaissance du dispositif de formation au tir à l'arc en vigueur dans ce pays. Des visites de collèges, Lycées et d'équipes professionnelles sont au programme. La totalité des coûts sera supportée par la subvention ministérielle dans le cadre des relations internationales.

7.3. Budget du Sport :

Le Directeur Technique National rend compte de certaines difficultés limitant les investissements dans les Creps et le nombre d'ouvertures de postes au concours de

professorat de sport. Cette situation pénalise directement notre Fédération qui a besoin de cadres et d'équipements supplémentaires pour mieux faire progresser ses athlètes.

8. Calendrier Sportif

Dans le cadre de la réforme de la filière sportive, un nouveau calendrier sportif est étudié par le bureau. Il sera communiqué une fois que les organisateurs auront donné leur accord sur les dates.

Les capitaines d'équipes de D1 seront informés des évolutions de la Filière par équipes lors du circuit de Saint Avertin.


9. Divers

✓ Tournoi Européen Tir 3D :

La Fédération est sollicité par Jean-Paul Laury, Président de la CAVL Montlouis sur Loire, pour l'appuyer dans la promotion d'un tournoi Européen Tir 3D. Le bureau est favorable sur le principe, mais juge utile de définir des accords pour ce type de partenariat. Il est rappelé que l'agrément fédéral doit être obtenu si le montant des récompenses dépasse le seuil de 3.000 € (arrêté du 25 juin 2003).

Les conditions du partenariat seront précisés (diffusion de fichiers d'adresses, publicité dans la revue fédérale, envoi d'invitations, etc...) et serviront de référence pour les organisateurs d'évènements de ce type.

✓ Ajout à la circulaire d'informations 372 : Tir en Campagne

« Regroupement des catégories Cadets Juniors Arc Nu au niveau du classement national ; ceci afin d'harmoniser avec ce qui se fait au niveau des autres disciplines tir nature ou arcs à poulies en salle. (Cf. ).

Le J.O. du bureau du 30 juin 2006

1. Agenda

- ✓ Comité Directeur : 7 & 8 octobre 2006 à Nogent sur Marne
- ✓ Stage Jeunes Dirigeants : 30 octobre au 4 novembre 2006 à Chalais
- ✓ Le Championnat de France Beursault - Brouchy - 30 septembre 2007
- ✓ Championnat de France Juniors Cadets par équipes de ligue – Carcassonne – 10 & 11 février 2007
- ✓ Championnat de France Tir en Salle – Mulhouse – 3 & 4 mars 2007
- ✓ Le Conseil des Présidents le 25 novembre 2006 – lieu à définir

2.1. Jury d'Appel :

Jean-Pierre Galeyrand remplacera Gilles Gouais au Championnat de France Tir 3D par équipes à Messelan

5. Aides aux services d'entraînement :

La fédération accorde les aides sur la base suivante :

- Les aides sont accordées sur étude des dossiers,
- Le seuil maximum annuel est fixé à 20.000 € pour la Fédération, au-delà duquel tout dossier ne pourra recevoir une suite favorable.

- La dégressivité suivante est appliquée :
 - ✓ 1^{ère} année → 3.000 €
 - ✓ 2^{ème} année → 2.000 €
 - ✓ 3^{ème} année → 1.000 €

Le seuil s'entend toutes aides confondues en faveur de l'emploi.

9. Divers)

- ✓ Ajout à la circulaire d'informations 372 (décision du Comité Directeur) : Tir en Campagne
« Regroupement des catégories Cadets Juniors Arc Nu au niveau du classement national ; ceci afin d'harmoniser avec ce qui se fait au niveau des autres disciplines tir nature ou arcs à poulies en salle.